

Rapport annuel sur l'eau potable
du ministre de l'Environnement de l'Ontario
2008

Protéger notre environnement.

Ontario

Qu'en pensez-vous?

Je crois que la population de l'Ontario mérite de pouvoir faire confiance à la qualité de l'eau qui coule du robinet. Je vous invite à me faire part de vos réflexions et de vos idées concernant les sujets abordés dans mon deuxième rapport ministériel sur l'eau potable.

Veuillez communiquer avec nous : drinking.water@ontario.ca.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'eau potable ou pour télécharger ce rapport, veuillez consulter le site Web du ministère sur l'eau potable de l'Ontario : www.ontario.ca/drinkingwater.

Vous pouvez également communiquer avec le Centre d'information de mon ministère, au 1.800.565.4923, ou par courriel : picemail.moe@ontario.ca.

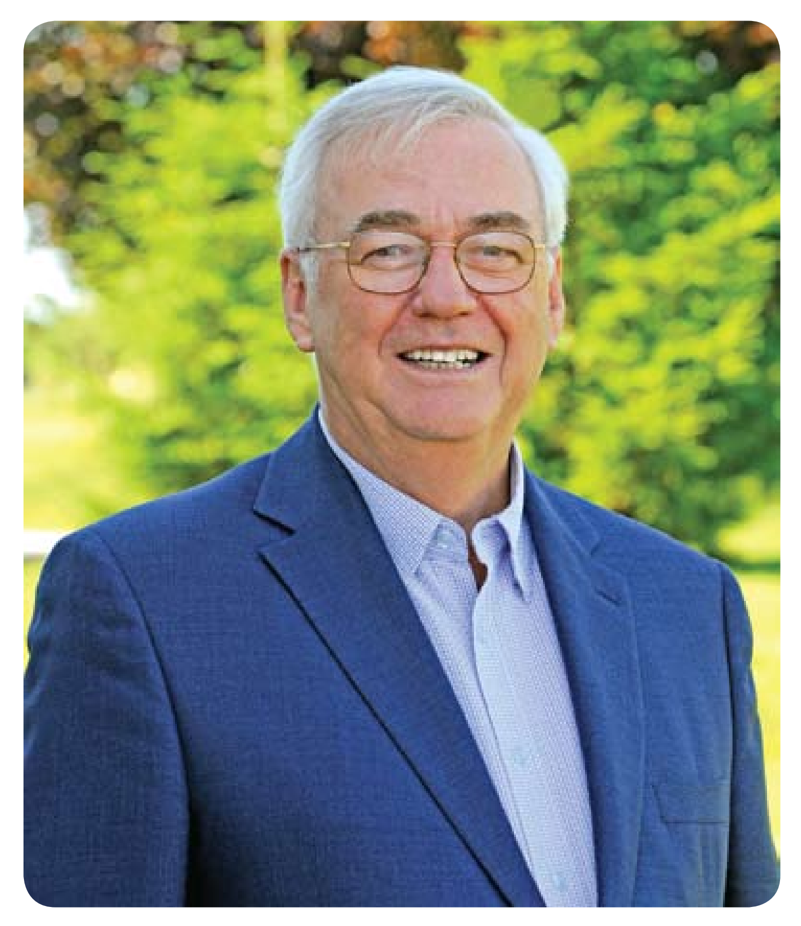
This publication is also available in English.

ISSN 1913-326X
ISBN 978 -1-4249-7247-0
PIBS# 6714f

Imprimé sur du papier recyclé

SAUVEGARDE DE L'EAU POTABLE DE L'ONTARIO

Message du ministre de l'Environnement de l'Ontario



L'honorable John Gerretsen, ministre de l'Environnement.

À titre de ministre de l'Environnement, c'est pour moi un plaisir de vous présenter ce deuxième rapport annuel sur l'eau potable de l'Ontario et je suis très fier de présenter les résultats de mon ministère en matière de sauvegarde de l'eau de notre province au cours de la dernière année.

Mon gouvernement a fait de la salubrité de l'eau potable une priorité. En fait, mon ministère a mené une transformation historique sur la façon de sauvegarder l'eau potable dans cette province par la création d'un filet de sécurité exhaustif qui a pour but de protéger la santé publique. Afin de gagner votre confiance relativement à la sécurité et à la grande qualité de l'eau potable provenant du robinet, mon ministère se sert de la position de chef de file de l'Ontario parmi les collectivités publiques de l'Amérique du Nord en matière de mise en œuvre de systèmes et de programmes pour assurer la salubrité de l'eau potable.

À cette fin, mon gouvernement a mis en œuvre avec succès l'ensemble des 121 recommandations du juge O'Connor faites à la suite des événements tragiques de Walkerton survenus il y a huit ans. La réalisation de cette étape représentait un objectif important. Mais le travail n'est pas terminé. Cela fait plutôt partie de notre engagement en cours en matière d'amélioration et de vigilance continues.

Maintenant que la *Loi de 2006 sur l'eau saine* de l'Ontario et ses cinq premiers règlements sont en vigueur, l'Ontario est un chef de file en matière de protection de ses sources d'eau potable. Cette Loi donne aux collectivités le pouvoir de préserver leurs approvisionnements municipaux d'eau potable par l'entremise de plans de protection scientifiques axés sur la collaboration et dirigés localement. Il s'agit également de la première loi de ce genre qui comprend une aide financière spéciale pour protéger l'eau potable à sa source.

Dans son rapport annuel 2006-2007 récemment publié, l'inspecteur en chef de l'eau potable de l'Ontario a confirmé l'efficacité du filet de sécurité de l'eau potable de la province. Selon ce rapport, 99,83 % des analyses de la qualité de l'eau provenant des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux répondaient aux normes sanitaires sévères de l'Ontario.

Le rapport a également confirmé que le gouvernement de l'Ontario prend au sérieux la protection de l'eau potable. Lorsque des analyses effectuées par la ville de London ont révélé que l'eau potable du robinet renfermait des concentrations de plomb supérieures aux normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario, mon ministère a réagi de façon rapide et efficace afin de régler le problème relié à la présence de plomb dans l'eau potable partout dans la province. Nos efforts ont mené au plan d'action gouvernemental relatif au plomb qui est expliqué dans ce rapport.

Je suis très conscient que l'intendance de notre eau potable est une responsabilité que mon gouvernement partage en partenariat avec les collectivités de l'ensemble de l'Ontario et avec les intervenants au sein et à l'extérieur du gouvernement. C'est pour cette raison que mon ministère a établi de très bons partenariats avec les intervenants municipaux. Nous partageons des renseignements et travaillons en collaboration afin de protéger l'eau potable.

Grâce à l'engagement de particuliers et d'organismes de partout dans la province, au temps qu'ils ont investi et à leurs connaissances, mon ministère a obtenu les résultats présentés dans ce rapport. J'apprécie le bon travail exécuté par les offices de protection de la nature, les municipalités, les organismes environnementaux, les comités de protection des sources et les groupes communautaires locaux de l'Ontario. Je voudrais de plus remercier les nombreux organismes, associations et organisations qui ont contribué à la sauvegarde de notre eau potable, notamment le Bureau du commissaire à l'environnement, le Conseil consultatif sur les normes de qualité et d'analyse de l'eau potable de l'Ontario et le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau. Ces derniers ont tous contribué, et continuent encore à contribuer, à trouver des moyens de protéger l'eau potable de l'Ontario.

Dans le futur, le changement climatique aura des répercussions sur nos sources d'eau. Mon ministère a développé une approche dynamique et intégrée face au changement climatique. C'est pourquoi j'ai formé un comité d'experts pour me conseiller sur l'adaptation au changement climatique. Encore une fois, les partenariats au sein et à l'extérieur du gouvernement seront essentiels pour atteindre nos buts.

La réserve en eau fraîche de l'Ontario est un de nos grands avantages, mais n'est pas une ressource inépuisable. Nous ne devons jamais tenir pour acquis ces précieuses ressources hydriques. D'égale importance, nous ne devons jamais tenir pour acquis la sauvegarde de notre eau potable. Vous pouvez compter sur ma vigilance soutenue relativement à la protection et la durabilité de l'eau potable, de la source au robinet.

L'honorable John Gerretsen
Le ministre de l'Environnement
Queen's Park, Toronto, Ontario
Canada

Septembre 2008

INTRODUCTION

Ce rapport annuel sur l'eau potable de 2008 a été préparé par le ministre de l'Environnement, l'honorable John Gerretsen, conformément à la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*.

Le rapport comprend le résumé des activités du gouvernement visant à aider à protéger les sources d'eau et la qualité de l'eau potable de l'Ontario pour la période de mai 2007 à juillet 2008 et s'appuie sur les renseignements du rapport ministériel annuel de 2007. Le rapport explique également les nombreuses mesures entreprises par le ministère, en partenariat avec des particuliers et des organismes, afin de préserver les ressources en eau de la province, y compris des renseignements sur les nouveaux enjeux et les faits saillants du vaste programme de l'eau. De plus, il offre des liens utiles vers des ressources afin d'en connaître davantage sur les lois, les programmes et les activités qui sont évoqués dans le présent rapport et sur ce que vous pouvez faire pour améliorer la situation.



PRINCIPALES RÉALISATIONS :

MAI 2007 À JUILLET 2008

2007

MAI

S'assurer d'établir les normes les plus élevées pour les réseaux d'eau potable municipaux : Le nouveau règlement (Règl. de l'Ont. 188/07) pour la délivrance de permis des réseaux d'eau potable municipaux est au point. Les articles de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable* relatifs au programme de délivrance de permis ont été proclamés.

Degré de diligence prévu par la loi : L'article 19 de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*, qui établit le degré de diligence prévu par la loi, a été proclamé et entrera en vigueur le 1er janvier 2013. Il exigera que les personnes qui prennent les décisions relatives à votre réseau d'eau potable municipal agissent de façon responsable, avec compétence et intégrité.

JUIN

Les bureaux de santé publique jouent un nouveau rôle dans la protection de l'eau potable : La *Loi de 2007 sur l'amélioration du système de santé* a été adoptée. Lorsque certaines dispositions entreront en vigueur par proclamation, la responsabilité de la protection de l'eau potable des petites installations non résidentielles et saisonnières résidentielles qui ne desservent pas des établissements désignés sera transférée au ministère de la Santé et des Soins de longue durée et aux bureaux de santé publique.

Protection contre le plomb dans l'eau potable : Le plan d'action gouvernemental relatif au plomb est annoncé et le règlement (Règl. de l'Ont. 243/07) est adopté. En juillet 2007, le Règl. de l'Ont. 170/03 a été modifié afin d'y inclure des exigences relatives aux analyses de la teneur en plomb de l'eau dans les collectivités et à un plan de contrôle de la corrosion pour les propriétaires de réseaux d'eau potable. Ces derniers accroissent les mesures protégeant la salubrité de l'eau potable et réduisent les risques d'exposition au plomb dans l'eau potable chez les femmes enceintes et les enfants.

Pénalités environnementales les plus sévères au Canada : Nous avons mis au point des règlements sévères contre les industries qui polluent notre eau.

Renouvellement de l'engagement envers les Grands Lacs : Les gouvernements provincial et fédéral ont renouvelé l'Accord Canada-Ontario 2002 concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs. Les nouveaux domaines de coopération issus de cet accord comprennent le changement climatique et la protection des sources d'eau potable.

Lutte contre le changement climatique : Nous avons établi des objectifs en matière de changement climatique dans notre programme Ontario vert pour la réduction des rejets de gaz à effet de serre provinciaux qui devraient baisser de 6 % en 2014, de 15 % en 2020 et de 80 % en 2050, à partir de l'année de référence 1990.

Maintien de la transparence et de la responsabilisation : Le site Eau potable Ontario (www.ontario.ca/drinkingwater) a été amélioré; les indices d'inspection et les résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux sont affichés sur une carte en ligne de l'Ontario accessible au public. Le deuxième rapport annuel de l'inspecteur en chef de l'eau potable a été publié. Ce rapport décrit les mesures entreprises et les résultats obtenus pour 2005-2006.

Protection des sources d'eau potable : Nous investissons 7 millions de dollars afin d'éduquer, de former et d'aider les agriculteurs, les propriétaires fonciers et les petites et moyennes entreprises à sauvegarder nos sources d'eau potable.

JUILLET

Sauvegarde de notre eau : La *Loi de 2006 sur l'eau saine* et ses cinq premiers règlements entrent en vigueur. L'Ontario est maintenant un chef de file en matière de protection de ses sources d'eau potable.

Règlements sévères pour la construction et l'entretien de puits : Des modifications exhaustives clarifient et renforcent la réglementation de l'Ontario régissant la construction et l'entretien de puits.

2007

AOÛT

Nomination des présidents des comités de protection des sources : Ils dirigent les 19 comités de protection des sources locaux exigés aux termes de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*.

Investissement dans l'infrastructure de l'eau potable : Notre gouvernement a annoncé un programme de 40 millions de dollars répartis sur cinq ans qui viendra en aide aux municipalités et aux régies locales des services publics qui exploitent des réseaux d'eau potable desservant de petites collectivités. Le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure a donné le premier coup d'envoi par la mise en œuvre du Programme ontarien d'aide aux petits réseaux de distribution d'eau (POAPRDE). Lors de la première année de financement du POAPRDE, 8 millions de dollars ont été alloués au début de 2008 à 75 municipalités et régies locales des services publics. Pour de plus amples renseignements, consultez le site www.pir.gov.on.ca/french/infrastructure/oswap.htm.

Toutes les recommandations de la Commission d'enquête sur Walkerton ont été mises en œuvre : L'ensemble des 121 recommandations de grande portée du juge O'Connor sont en place afin d'assurer la salubrité de l'eau potable. Cette étape importante offre une base solide favorisant l'amélioration continue et une vigilance constante.

Redevances pour l'eau : Mon gouvernement annonce qu'il imposera une redevance aux grands consommateurs d'eau du secteur commercial et

industriel pour l'eau que ces derniers utilisent, afin d'assurer la sauvegarde, la protection et la durabilité des ressources en eau de l'Ontario.

NOVEMBRE

Nouvelle stratégie de réduction des produits toxiques : Mon gouvernement annonce qu'il présentera une nouvelle loi afin de réduire la pollution ainsi que d'informer et de protéger les Ontariennes et Ontariens de la présence de produits nocifs dans l'eau, l'air et les biens de consommation. De plus, la nouvelle loi interdira l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques.

DÉCEMBRE

Éducation et sensibilisation face au changement climatique : J'ai assisté à la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques 2007 afin de connaître les mesures adoptées par les autres collectivités publiques et de confirmer l'appui de la province aux initiatives en matière de changement climatique.

Comités de protection des sources locaux : Des comités de protection des sources sont établis dans les 19 régions ou zones de protection des sources. Ces comités, appuyés par les offices de protection des sources, mon ministère et le ministère des Richesses naturelles, ont commencé à travailler sur le cadre de référence qui établit les rôles et les responsabilités de chacun dans la préparation des rapports d'évaluation et des plans de protection des sources.

2008

MARS

Première pénalité environnementale : La toute première pénalité a été émise pour cause de pollution de l'eau, aux termes de la loi provinciale dite du « pollueur-payeur ».

Financement pour la protection des sources : Mon gouvernement respecte son engagement de fournir 120 millions de dollars pour le financement de la protection des sources en investissant les derniers 23,25 millions de dollars.

Investissement dans l'infrastructure de l'eau potable : Mon gouvernement s'est engagé à verser 450 millions de dollars dans le cadre de l'Initiative d'investissement dans l'infrastructure municipale du gouvernement de l'Ontario (IIIM) pour aider 243 collectivités partout dans la province à construire, à rénover et à agrandir l'infrastructure locale. Ce montant comprend 55,1 millions de dollars destinés à 29 projets relatifs à l'eau.

AVRIL

Augmentation de l'éducation et de la sensibilisation sur le changement climatique : L'Ontario est l'hôte du premier sommet national sur l'adaptation au changement climatique. Il examine, entre autres questions, la façon d'adapter l'infrastructure reliée à l'eau.

Annonce d'un nouveau règlement relatif à la *Loi de 2006 sur l'eau saine* : Une proposition de règlement est affichée dans le Registre environnemental, laquelle vise à mettre en place des exigences pour régir le Programme ontarien d'intendance de l'eau potable. Le règlement est entré en vigueur en juin 2008 et il procure un financement aux collectivités pour protéger les sources d'eau potable.

JUIN

Nouvelles mesures pour protéger le lac Simcoe : Mon gouvernement a déposé le projet de loi 99, la *Loi de 2008 sur la protection du lac Simcoe*. Si elle est adoptée, cette loi autorisera un plan de protection qui mettrait en place un cadre de protection et de restauration du lac et de son bassin versant. Ce plan donne suite au document de travail publié en mars et à l'établissement du comité consultatif scientifique du lac Simcoe.

La *Loi de 2008 sur l'interdiction des pesticides utilisés à des fins esthétiques* est adoptée : Cette loi contribuera à protéger les enfants et les familles de l'Ontario de l'exposition inutile aux produits chimiques nocifs et réduira la quantité de pesticides qui se retrouvent dans nos eaux. Elle interdira la vente et l'usage de pesticides à des fins esthétiques conformément aux règlements.

Rapports destinés au public : Mon ministère a publié le rapport annuel de l'inspecteur en chef de l'eau potable 2006-2007.

Les propositions pour le deuxième volet des règlements de la *Loi de 2006 sur l'eau saine* sont mises en ligne : Mon ministère a affiché le dernier élément du deuxième volet des règlements proposés qui concernent la préparation d'un rapport d'évaluation ainsi que des mots et expressions utilisés dans la Loi.

JUILLET

Appui supplémentaire pour les sources d'eau : Une somme supplémentaire de 7 millions de dollars a été versée pour protéger les sources d'eau potable partout dans la province jusqu'à ce que des plans de protection des sources locaux soient en place, aux termes du Programme ontarien d'intendance de l'eau potable. Cela fait partie de l'engagement de mon gouvernement d'offrir un total de 28 millions de dollars répartis sur quatre ans pour le financement de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*, de 2007 à 2011.



SAUVEGARDE
DE L'EAU POTABLE DE L'ONTARIO

La population de l'Ontario mérite de pouvoir faire confiance à la qualité de l'eau qui coule du robinet. Mon ministère a mis en place un dispositif équilibré qui aide à prévenir la contamination, qui décèle et traite les problèmes en matière de qualité de l'eau, qui nous permet d'appliquer des lois et des règlements tout en augmentant la sensibilisation de la population sur l'importance d'une eau potable salubre et de grande qualité. Nous l'appelons notre filet de sécurité.

LE FILET DE SÉCURITÉ DE L'EAU POTABLE DE L'ONTARIO

Je suis fier d'affirmer que nous avons créé ce système en collaboration avec nos partenaires et intervenants, y compris mon ministère, d'autres ministères et organismes provinciaux, le gouvernement fédéral, les municipalités, les offices de protection de la nature, les associations communautaires d'agriculteurs, les organismes environnementaux, les groupes communautaires locaux et le public.

Notre filet de sécurité est composé de huit éléments d'égale importance. Ensemble, ils procurent des moyens pour protéger de façon exhaustive l'eau potable, de la source au robinet. Dans le récent examen des meilleures pratiques relatives à l'eau potable des collectivités publiques que mon ministère a effectué, l'Ontario occupait le premier rang pour cinq des huit éléments du filet de sécurité, lorsqu'on le comparait à 6 autres collectivités publiques internationales.

Notre gouvernement a créé un filet de sécurité efficace pour nos réseaux d'eau potable, ce qui fait de l'eau de nos robinets l'une des mieux protégées au monde.

Les éléments du filet de sécurité sont les suivants :

- un cadre législatif et réglementaire sévère;
- des analyses fiables et réalisées en temps utile;
- la notification et l'application de mesures correctives immédiates en cas de résultats d'analyse insatisfaisants;
- la délivrance des permis, la formation et l'agrément des exploitants;
- des inspections;
- l'application des règlements;
- une gestion de l'information intégrée;
- la mise en œuvre d'initiatives en matière d'éducation et de sensibilisation et l'accès du public à l'information.



Cette section renferme certains faits saillants de nos activités de mai 2007 à juillet 2008. Pour un rapport complet sur tous les éléments du filet de sécurité de l'eau potable, je vous invite à lire le rapport annuel de l'inspecteur en chef de l'eau potable 2006-2007 dans le site Eau potable Ontario, **www.ontario.ca/drinkingwater**.

CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE SÉVÈRE

La *Loi de 2006 sur l'eau saine* et la protection des sources d'eau locales

Les Ontariens et Ontariennes peuvent être assurés que des mesures sont entreprises pour sauvegarder nos sources d'eau potable. Le cadre législatif et réglementaire que mon gouvernement a forgé avec le soutien de nos partenaires au sein et à l'extérieur du gouvernement de l'Ontario servira à nous protéger ainsi qu'à protéger les générations futures.

La *Loi de 2006 sur l'eau saine*

Dans le cadre de la *Loi de 2006 sur l'eau saine* de l'Ontario, mon ministère a mis le pouvoir entre les mains des collectivités, c'est-à-dire nos municipalités, des offices de protection de la nature, les propriétaires fonciers, les industries, les agriculteurs, les groupes communautaires, les Premières Nations et les citoyens de l'Ontario.

La *Loi de 2006 sur l'eau saine* de l'Ontario a été adoptée en octobre 2006 et les règlements établissant le cadre de travail des processus de planification de la protection des sources sont maintenant mis en œuvre. Cette loi complète et novatrice, qui insiste sur la prévention, est un maillon essentiel de l'approche à barrières multiples visant à protéger l'eau potable à la source.

Un règlement visant à présenter les exigences du Programme ontarien d'intendance de l'eau potable a été affiché en avril 2008 dans le Registre environnemental afin de recueillir des commentaires, puis est entré en vigueur en juin 2008. Ce programme de subventions aidera les agriculteurs et les petites entreprises rurales à prendre des mesures afin de réduire les menaces pour les sources locales d'eau potable. Ont également été affiché en juin les règlements proposés relatifs aux définitions de certains mots et expressions contenus dans la Loi et l'ébauche d'un rapport d'évaluation qui évalue la vulnérabilité des sources d'eau potable et les risques qu'elles courent. Tous les règlements devraient être mis en application au cours des deux prochaines années en Ontario.

Participez à la planification de la protection des sources de votre collectivité

Le travail accompli par les comités de protection des sources d'eau de votre collectivité fait l'objet de consultations. Chaque comité est formé de membres du public, ainsi que de représentants municipaux et d'intervenants du secteur économique comme les agriculteurs et les fabricants. Les 19 comités ontariens sont appelés à identifier des risques potentiels pour les sources d'eau potable locales. Ils élaboreront des plans de protection des sources conçus pour réduire ces risques. Pour savoir comment participer, consultez le site **www.conservation-ontario.on.ca/source_protection/otherswpregionsindex.htm.**



Claude Coussineau, président de la région de protection des sources de Raisin et de la Nation Sud et Craig Ashbaugh, président de la région de protection des sources du lac Érié.

Mise en œuvre des recommandations finales du juge O'Connor

Je suis fier d'affirmer que l'ensemble des 121 recommandations du rapport du juge O'Connor à la suite de la Commission d'enquête sur Walkerton ont été mises en œuvre. Dans le rapport ministériel annuel de 2007, nous avons indiqué que 103 des recommandations, qui portent sur une variété de sujets relatifs à la protection de l'eau potable, ont été mises en œuvre.

Les recommandations du juge O'Connor, accompagnées de la réglementation, des règlements et des politiques nécessaires que mon gouvernement a mis en œuvre, forment la base du cadre de travail du gouvernement en matière de protection de l'eau potable. Ils suscitent au sein de la population de l'Ontario la confiance que notre eau potable est salubre, protégée et de grande qualité, de la source au robinet.

Voici quelques faits saillants de nos actions lors de la mise en œuvre des recommandations :

- La *Loi de 2006 sur l'eau saine*, accompagnée de ses règlements, servira à protéger les sources d'eau potable grâce à l'élaboration de plans de protection des sources pour plusieurs bassins versants situés dans l'ensemble de l'Ontario.
- Tous les réseaux d'eau potable municipaux devront respecter les exigences en matière de permis et adopter une approche en gestion de la qualité de l'eau potable, y compris les exigences relatives à l'agrément et aux plans d'exploitation.
- Tous les exploitants doivent satisfaire aux exigences rigoureuses en matière d'agrément, y compris suivre les cours obligatoires destinés aux exploitants nouveaux et actuels.
- Nous avons créé le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau afin d'améliorer la formation des propriétaires, des exploitants et des organismes d'exploitation de réseaux d'eau potable.
- Nous avons établi des normes améliorées relativement à la qualité de l'eau potable et aux technologies de traitement et avons conçu des exigences réglementaires qui régissent davantage de réseaux.
- Nous avons créé le Conseil consultatif sur les normes de qualité et d'analyse de l'eau potable qui me fournira des conseils d'experts sur les normes, la législation, les règlements et les problèmes en matière d'eau potable.

Vous pouvez compter sur la vigilance continue du gouvernement de l'Ontario et de ses partenaires afin de protéger notre eau potable. La mise en œuvre des recommandations ne signifie pas que notre travail est terminé. Par exemple, bien qu'une grande partie du cadre soit en place, le travail relié aux plans de protection des sources et à la délivrance de permis de réseaux d'eau potable municipaux se poursuivra. Au fur et à mesure que la technologie et les normes évoluent, le but des recommandations guidera le gouvernement dans ses actions pour protéger et préserver l'eau potable de l'Ontario et ses sources.

Je suis heureux de pouvoir affirmer que nous avons mis en œuvre chacune des 121 recommandations du rapport O'Connor.

Soutien financier pour la prise de mesures rapides

Mon gouvernement vous écoute et a répondu à la demande d'aide financière formulée par les agriculteurs et les propriétaires de petites propriétés rurales afin d'adopter des mesures rapides pour la protection des sources d'eau potable de l'Ontario. Nous avons consulté notre comité d'experts sur le Programme ontarien d'intendance de l'eau potable afin de s'assurer de répondre à ce besoin.

Sur le conseil du comité d'experts, mon ministère a versé aux agriculteurs, aux propriétaires fonciers et aux petites entreprises rurales 7 millions de dollars par l'intermédiaire du Programme de protection des sources, pour la période 2007-2008. La somme allouée par mon gouvernement a été distribuée comme suit :

- 4 millions de dollars ont été investis dans des mesures rapides pour protéger les sources d'eau potable immédiatement à la prise d'eau et les zones de protection des têtes de puits. On peut y retrouver la mise hors service des puits abandonnés, la remise à neuf des puits utilisables, l'inspection et la remise à neuf des fosses septiques, la mise en place de mesures de contrôle du ruissellement et de l'érosion et d'examens de prévention de la pollution, de même que le retrait de menaces physiques comme des transformateurs et des réservoirs de stockage d'essence. Ces fonds sont offerts aux propriétaires fonciers par l'entremise des offices de protection de la nature et aux agriculteurs par l'intermédiaire de l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario au nom de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario.
- Plus de 2 millions de dollars répartis dans plus de 20 programmes pour aider les agriculteurs, les propriétaires fonciers et les entreprises à mieux comprendre la *Loi de 2006 sur l'eau saine* et à connaître les mesures qu'ils peuvent adopter pour protéger l'eau de l'Ontario à sa source.
- Près de 1 million de dollars pour des projets spéciaux qui complètent les autres initiatives en matière de mesures rapides.

Mon ministère continuera d'appuyer les Ontariens et les Ontariennes dans la protection de l'eau potable à sa source par l'intermédiaire du Programme ontarien d'intendance de l'eau potable en versant 7 millions de dollars annuellement au cours des trois prochaines années, jusqu'en 2011, pour un total de 28 millions de dollars sur une période de quatre ans.

L'éducation et la sensibilisation dans la région d'Ottawa-Gatineau



Pollution Probe, en partenariat avec 11 autres organismes, y compris les gestionnaires des ressources en eau des quatre coins de la région d'Ottawa-Gatineau*, consacre 20 000 dollars du fonds de protection des sources pour créer l'Atlas pour la gestion des bassins versants de la région d'Ottawa-Gatineau. Le public sera en mesure d'explorer en ligne leurs bassins versants et de se renseigner au sujet des mesures à prendre pour préserver et protéger leur source d'eau.

Les organisations s'entendent sur le fait que le site Web leur permettra de partager et d'avoir accès aux données sur les ressources hydriques à l'échelle régionale. Conjointement, et avec l'aide des organismes communautaires locaux, ils ont mis au point un portail exhaustif, convivial et informatif.

Lorsqu'il sera fonctionnel, le site renseignera la population de cette collectivité sur l'importance des sources d'eau, sur la manière dont elle peut participer, sur les mesures à prendre à la maison ou en milieu de travail et sur les règles et règlements gouvernementaux reliés à la protection des sources. Cela aidera également les gestionnaires de l'eau à communiquer à l'échelle régionale, et les collectivités à contrôler leurs zones de protection des sources. De plus, il sera un merveilleux outil d'apprentissage pour les écoles et les établissements post-secondaires de la région.

En montrant comment plusieurs collectivités publiques peuvent collaborer pour partager de l'information et concevoir leur propre stratégie de gestion des bassins versants, l'Atlas pour la gestion des bassins versants d'Ottawa-Gatineau est déjà un succès.

*Abitibi-Bowater, Centre for Sustainable Watersheds, Comité du bassin versant de la rivière Gatineau, Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais, Conservation Ontario, Fédération canadienne des municipalités, Héritage Canada, Institute for Watershed Science, bureau de Kemptville du ministère des Richesses naturelles, Office de protection de la nature de la vallée de la rivière Mississippi, Regroupement des organisations de bassin versant du Québec, Office de protection de la nature de la vallée de la Rideau.

Les comités de protection des sources locaux de l'ensemble de l'Ontario

En Ontario, 19 comités de protection des sources dirigeront une initiative afin de relever tout risque potentiel pour les sources d'eau locales et élaboreront des politiques visant à réduire ou à éliminer ces risques. Les quelques 300 membres des comités représentent les intervenants des bassins versants comme les municipalités, les agriculteurs, les industriels, les propriétaires fonciers, les organisations non gouvernementales à vocation écologique et les membres du public. Ils travaillent avec acharnement partout en Ontario, en misant sur les mesures déjà entreprises par plusieurs municipalités pour protéger l'eau potable. Depuis janvier 2008, ils élaborent leur cadre de référence qui expliquera les grandes lignes du travail à faire en vue de la préparation des plans de protection des sources locales qui doivent être faits d'ici 2012. Ces comités ont pu se mettre au travail immédiatement, car la plupart des renseignements dont ils avaient besoin étaient déjà prêts et disponibles. Ces renseignements provenaient des offices de protection de la nature de l'Ontario, qui ont amassé et analysé des données au cours des trois dernières années en préparation de ces comités.

Mon gouvernement a versé 120 millions de dollars de 2004 à 2008 pour en défrayer les coûts. Un investissement de 23,25 millions de dollars en mars 2008 a achevé cet engagement financier.



Les 19 présidents de comité de protection des sources présents lors de la réunion trimestrielle des présidents du 2 juin 2008.

« Qu'il s'agisse du plus petit geste pour conserver l'eau à la maison ou du plus important projet visant à améliorer nos sources d'eau potable, nous pouvons tous participer à la protection de notre eau potable. »

- Tom Fuerth,
Président du comité de protection des sources de la région d'Essex

Surveillance de la qualité de l’eau de l’Ontario à la source

Notre eau potable provient des rivières, des lacs, des ruisseaux et des aquifères de l’Ontario. Ces sources d’eau potable sont connues sous les noms d’approvisionnements en eau brute ou sources d’eau. Mon ministère a établi avec succès des partenariats partout en Ontario afin de recueillir de l’information relative à la qualité de l’eau de tous ces approvisionnements en eau brute. Cette information nous est utile pour comparer la qualité de l’eau brute d’une année à l’autre, pour nous garder à l’affût des tendances et pour améliorer la protection des ressources en eau de l’Ontario. Nous partageons souvent cette information avec nos intervenants et partenaires afin qu’ils puissent l’utiliser dans leurs propres recherches et prises de décisions.



On retrouve parmi ces partenaires très utiles :

- Le Programme de surveillance des Grands Lacs, établi aux termes de l’Accord Canada-Ontario 2002 concernant l’écosystème du bassin des Grands Lacs, est un programme de surveillance scientifique et de recherches conjointement coordonné par les gouvernements fédéral et provincial. Il surveille, évalue et fait le compte-rendu de la qualité de l’eau des Grands Lacs. Pour obtenir davantage de renseignements, veuillez consulter le site Web : **www.ene.gov.on.ca/fr/water/greatlakes/index.php.**
- Le Réseau provincial de contrôle de la qualité de l’eau communique aux offices de protection de la nature et aux autres utilisateurs les données sur la qualité de l’eau de surface des sources principales des rivières et cours d’eau de l’Ontario. En date de février 2008, ce programme prélevait des échantillons d’eau 8 fois par année dans plus de 400 points de surveillance stratégiques et recueillait des renseignements sur la composition chimique de l’eau. Pour obtenir davantage de renseignements, veuillez consulter le site **www.ene.gov.on.ca/programs/5310f.pdf.**
- Le Réseau provincial de contrôle des eaux souterraines comprend 465 puits de surveillance qui fournissent des renseignements sur le niveau et la qualité des eaux souterraines aux offices de protection de la nature de l’Ontario et à 10 municipalités qui ne relèvent pas de la compétence d’un office de protection. Ces puits servent uniquement à des fins de surveillance et ne sont pas une source d’approvisionnement en eau. Ce programme agit à titre préventif pour les questions de quantité et de qualité de l’eau souterraine. Il procure également des renseignements importants sur les activités d’adaptation au changement climatique, sur la réaction à la sécheresse, sur la planification de la protection des sources, sur la répartition des ressources en eau et sur l’élaboration de politiques et de normes. Pour obtenir davantage de renseignements, veuillez consulter le site **www.ene.gov.on.ca/programs/5311f.pdf .**
- Le Programme de surveillance de l’eau potable surveille, évalue et publie des rapports publics sur la qualité des sources d’eau non traitée et l’eau potable traitée dans les municipalités de l’Ontario, en fonction des échantillons provenant de 116 réseaux d’eau potable municipaux. Cette information nous aide à élaborer des normes et des politiques en matière de qualité de l’eau. Nous partageons nos résultats avec les municipalités participantes et le public peut consulter cette information dans notre site Web. Pour obtenir davantage de renseignements, veuillez consulter le site **www.ene.gov.on.ca/envision/water/dwsp/0002/index-fr.htm.**

Améliorations à la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*

La *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable* a été promulguée en 2002 pour protéger la santé des Ontariens et Ontariennes grâce à un ensemble cohérent de normes et de règles pour sauvegarder l'eau potable de l'Ontario.

Parmi nos réalisations au cours de la dernière année, nous nous sommes assurés que :

- les municipalités propriétaires de réseaux d'eau potable résidentiels municipaux devront se procurer un permis municipal d'eau potable avant d'exploiter leur réseau d'eau potable; Vous trouverez plus de renseignements sur le Programme de délivrance des permis de réseaux municipaux d'eau potable à la page 17;
- les personnes ayant le pouvoir de prendre des décisions concernant des réseaux d'eau potable municipaux devront respecter une norme de diligence obligatoire une fois que la disposition sera en vigueur en 2013. Cela signifie qu'elles doivent faire preuve du même degré de diligence auquel on s'attendrait de la part d'une personne raisonnablement prudente dans une situation semblable, afin d'assurer la protection et la sécurité des usagers des réseaux d'eau potable municipaux.



Mise à jour du plan d'action gouvernemental relatif au plomb

Nous avons annoncé le plan d'action gouvernemental relatif au plomb en juin 2007 en réponse aux rapports faisant état de taux de plombs élevés relevés dans l'eau potable prélevée dans les maisons. Le plan protège la santé de la population qui peut être la plus sensible aux effets du plomb, notamment les jeunes enfants et les femmes enceintes, et réduit également le risque d'exposition au plomb pour tous les autres. Voilà un autre bienfait du travail des partenariats pour protéger l'eau potable partout en Ontario qui comprend notamment les éléments suivants :

- Toutes les écoles, les écoles privées et les garderies dont l'installation de plomberie a été installée avant 1990 doivent la vidanger quotidiennement afin de réduire la teneur en plomb de l'eau du robinet, puisque cela est efficace. Elles doivent également analyser annuellement leur eau potable pour déterminer la teneur en plomb. Si les résultats indiquent un taux de plomb trop élevé, l'exploitant doit prendre des mesures correctrices selon les directives du médecin-hygiéniste local. Vous pouvez consulter ce règlement à l'adresse suivante : **www.e-laws.gov.on.ca/html/regs/french/elaws_regs_070243_f.htm.**

- Les réseaux résidentiels toutes saisons municipaux et non municipaux doivent analyser régulièrement l'eau du robinet pour déterminer la teneur en plomb dans certaines résidences et installations non résidentielles. Si les analyses du réseau indiquent une teneur élevée de plomb dans l'eau du robinet à un endroit particulier, des mesures doivent être prises. Le propriétaire du réseau doit informer les occupants de l'emplacement et, de concert avec le bureau de santé local, les aviser des moyens pour traiter le problème.

- En collaboration avec le ministère des Services sociaux et communautaires, nous avons versé un montant aux parents de jeunes enfants et aux femmes enceintes à faible revenu pour l'achat de filtres, lorsque leur utilisation est recommandée.

- Lorsque de fortes concentrations en plomb sont décelées dans l'échantillonnage d'un nombre considérable d'emplacements au sein de grands réseaux résidentiels municipaux, les municipalités doivent élaborer un plan portant sur les moyens d'ajuster la composition chimique de l'eau de leurs réseaux pour qu'il s'y retrouve moins de plomb.

- Nous encourageons les municipalités à éduquer le public et, au besoin, à rendre le remplacement des tuyaux en plomb plus abordable pour les propriétaires.

Mon ministère a créé de nouveaux outils pour aider les exploitants d'écoles, d'écoles privées et de garderies à comprendre leurs nouvelles responsabilités relatives à la vidange de leurs installations de plomberie et au prélèvement d'échantillons d'eau potable à des fins d'analyse de la teneur en plomb. Ces outils comprennent un guide en langage simple, des webémissions d'information et des affiches aide-mémoire ainsi que des vidéos explicatives sur la vidange et l'échantillonnage.

Par ailleurs, nous avons élaboré de la documentation, des séances et des webémissions pour permettre aux municipalités, aux propriétaires et aux exploitants de réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux de comprendre les nouvelles exigences d'analyse de la teneur en plomb. Vous trouverez tous ces outils dans le portail Eau potable Ontario : **www.ontario.ca/drinkingwater**. Des mises à jour sur la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental relatif au plomb seront également affichées dans le portail.

Meilleure protection des puits

Pour assurer une eau potable salubre, il est essentiel que les puits de l'Ontario soient construits et entretenus correctement. De plus, les puits qui sont non exploités ou préservés pour usage futur doivent être obturés et scellés adéquatement pour empêcher les contaminants (substances pouvant nuire à notre santé) de s'infiltrer dans l'eau souterraine.

C'est pourquoi mon gouvernement a apporté des modifications au Règlement sur les puits (Règl. de l'Ont. 903), aux termes de la *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario*. Ces modifications procurent aux personnes qui construisent des puits des normes plus claires sur la façon de satisfaire aux exigences légales afin de contribuer à la sauvegarde de la santé publique et de l'eau potable provenant de l'eau souterraine de l'Ontario.

Statistiques sur les puits de l'Ontario

- En Ontario, environ trois millions de personnes comptent sur l'eau souterraine provenant de puits comme source principale d'eau potable.
- On compte environ 600 000 puits d'eau potable en Ontario.
- Chaque année, 15 000 à 20 000 nouveaux puits sont construits en Ontario.



Le règlement présente les normes minimales que doivent respecter tous ceux qui construisent des puits. Ces dernières portent entre autres sur :

- l'emplacement des puits, les normes de construction et de désinfection;
- les directives d'étiquetage et de signalement, d'entretien et de désaffection adéquate des puits;
- les critères liés à la délivrance des permis pour les entrepreneurs et les techniciens en construction de puits.

Les modifications comprennent des dispositions pour :

- créer une nouvelle catégorie de licence de technicien en construction de puits associée à des activités à risque moyen liées à la surveillance, à l'échantillonnage et à l'analyse;
- exempter certains groupes de professionnels de la nouvelle catégorie de permis;
- renforcer les procédures de désinfection;
- offrir une solution de rechange à l'abandon obligatoire des puits qui produisent de l'eau non potable.

Pour plus de renseignements sur les puits, consultez le site Web Eau potable Ontario : **www.ontario.ca/drinkingwater**. Pour plus de renseignements sur les puits et notre programme Votre puits, votre santé, consultez la page 23.

Protection des petits réseaux d'eau potable



Une fois que les dispositions de la *Loi de 2007 sur l'amélioration du système de santé* et les règlements connexes proposés seront entrés en vigueur, la responsabilité de la surveillance de cinq catégories de réseaux non résidentiels et résidentiels saisonniers (c.-à-d. les petits réseaux d'eau potable) sera transférée de mon ministère au ministère de la Santé et des Soins de longue durée, dont les services sont offerts par les bureaux de santé. Les bureaux de santé sont bien outillés pour surveiller ces réseaux, étant donné qu'ils ont les connaissances requises et ont établi des relations avec de nombreux propriétaires de réseaux.

Les inspecteurs en santé publique seront bien informés sur les évaluations axées sur les risques de chaque emplacement. Le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau offrira un soutien technique.

Avant l'élaboration de cette loi, le personnel de mon ministère s'est largement renseigné auprès d'experts en eau potable, de propriétaires et d'exploitants de réseaux. Mon ministère continuera à régir les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux, les réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux ainsi que les réseaux qui desservent des établissements désignés comme les écoles, les garderies et les camps pour enfants.

Petits réseaux d'eau potable de l'Ontario

- Aéroports qui sont la propriété de municipalités
- Parcs industriels
- Installations sportives et récréatives
- Lieux de culte
- Petits centres communautaires
- Bibliothèques
- Maisons de campagne privées qui partagent des réseaux d'eau potable
- Motels, centres de villégiature et gîtes touristiques
- Entreprise de services touristiques
- Terrains de camping saisonniers
- Parcs de maisons mobiles

DÉLIVRANCE DES PERMIS, FORMATION ET AGRÉMENT DES EXPLOITANTS

Programme de délivrance des permis de réseaux municipaux d'eau potable

Afin de sauvegarder l'eau provenant des réseaux d'eau potable municipaux de l'Ontario et qui coule de nos robinets, l'Ontario continue d'aller de l'avant avec la mise en œuvre du Programme de délivrance des permis de réseaux municipaux d'eau potable, une des recommandations du juge O'Connor.

Nous sommes la première collectivité publique en Amérique du Nord à exiger que tous les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux intègrent un système de gestion de la qualité de l'eau potable à leurs installations. Il s'agit d'un ensemble de procédés de gestion de la qualité, adaptés pour l'eau potable, qui ont connu beaucoup de succès dans d'autres domaines. Dans ce but, mon ministère a travaillé en étroite collaboration avec les meilleurs experts et professionnels de l'eau potable de l'Ontario au cours des trois dernières années afin de créer notre propre norme de gestion de la qualité en Ontario nommée la Norme de gestion de la qualité de l'eau potable (NGQEP). Cette dernière procure un cadre de travail aux organismes d'exploitation pour concevoir et documenter des procédures de gestion.

Pour protéger davantage notre eau potable, mon ministère introduit également un permis pour les propriétaires de réseaux d'eau potable résidentiels municipaux. Pour obtenir leurs permis, les propriétaires devront présenter :



- un permis d'aménagement de station de production d'eau potable;
- un permis de prélèvements d'eau;
- un plan financier;
- un plan d'exploitation;
- la confirmation auprès d'un organisme d'exploitation agréé qui atteste que l'organisme d'exploitation du réseau a mis en œuvre une norme de gestion de la qualité qui satisfait aux exigences de la NGQEP de l'Ontario.

Je suis conscient que les municipalités, les propriétaires et les organismes d'exploitation peuvent avoir besoin de notre aide pour comprendre leurs nouvelles responsabilités. Afin de combler leurs besoins, mon ministère a publié de l'information détaillée au sujet des nouvelles exigences et a offert un certain nombre d'ateliers réunissant de nombreux participants partout en Ontario visant à expliquer les nouveaux règlements. Mon ministère introduira progressivement la délivrance des permis de 2009 à 2012.



Le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau offre de la formation

Mon gouvernement a tenu sa promesse de construire une installation permanente pour le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau (CWAE). Le début des travaux de construction à Walkerton est prévu pour cet automne. Les installations actuelles du CWAE à Walkerton offrent de la formation aux professionnels de l'eau potable responsables d'offrir une eau potable de grande qualité partout dans la province. Le CWAE porte une attention particulière aux réseaux de petite taille, éloignés et plus anciens ainsi qu'aux collectivités des Premières nations. Du mois d'octobre 2005 au 31 mai 2008, le CWAE a formé 11 300 professionnels de l'eau potable.

Dans le cadre de ses activités, le CWAE :

- coordonne et offre des cours de formation technique spécialisés et obligatoires aux propriétaires et exploitants de réseaux d'eau potable de l'Ontario, y compris aux exploitants des Premières nations;
- gère un cours par correspondance et offre une formation en ligne;
- met à l'épreuve la technologie de pointe pour le traitement et la distribution de l'eau potable grâce à son installation de démonstration technologique;
- a créé un service de formation sur la route pour former et sensibiliser la population du Nord de l'Ontario et est en voie de mettre sur pied un deuxième service de formation sur la route qui débutera ses activités en 2008.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site **www.wcwc.ca/fr/**.

Photographiés lors du dévoilement du panneau, de gauche à droite : M. Murray Elston, président du conseil d'administration du CWAE, Mme Carol Mitchell, députée de Huron-Bruce, le Dr Saad Jasim, PDG du CWAE, le maire Charles Bagnato, membre du conseil d'administration du CWAE.

Formation pour les exploitants de réseaux d'eau potable

Mon gouvernement a travaillé avec acharnement pour confirmer que les stations de production d'eau potable de l'Ontario sont dirigées par des personnes compétentes et bien formées. Les exploitants doivent satisfaire à des exigences d'agrément sévères et suivre la formation la plus exhaustive en Amérique du Nord. Cela touche les exploitants de tous les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux, les réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux, les grands réseaux non résidentiels (municipaux et non municipaux) qui desservent des établissements désignés et tout autre réseau réglementé qui répond à certains critères.

Les exploitants de réseaux d'eau potable municipaux de l'Ontario doivent suivre une formation intensive de deux semaines et réussir un examen d'agrément rigoureux. Afin de conserver leur agrément, les exploitants doivent poursuivre leur apprentissage et se tenir à l'affût des dernières technologies, des méthodes de traitements et des nouveaux risques pour la santé publique liés à l'eau potable. Ils consacrent de 20 à 50 heures annuellement à cette formation supplémentaire.

Afin d'éduquer la prochaine génération d'exploitants, huit collèges communautaires offrent maintenant un programme d'enseignement exhaustif relatif à l'eau dans le cadre de leurs programmes de techniciens et technologues en environnement. Les efforts concertés de mon ministère, du Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau et des collèges communautaires contribueront à offrir la formation essentielle partout dans la province, aidant ainsi l'Ontario à se doter à long terme d'une relève formée de gens consciencieux et informés pour préserver la salubrité de notre eau potable

INSPECTIONS

Les propriétaires de réseaux d'eau potable de l'Ontario doivent satisfaire à des exigences sévères

Les municipalités de l'Ontario continuent à offrir de l'eau potable de grande qualité aux foyers, aux institutions et aux entreprises de leurs collectivités.

L'inspection des réseaux d'eau potable est un volet important de la protection de l'eau potable. Les inspections menées par mon ministère aident à déterminer si les réseaux d'eau potable se conforment aux règlements.

Le processus d'indice d'inspection fondé sur les risques de mon ministère offre des résultats d'inspections concrets qui peuvent être comparés année après année. Dans l'ensemble, l'exploitation des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux est très convenable et continue de s'améliorer. 40 % des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux ont obtenu un indice d'inspection de 100 % en 2006-2007, ce qui représente une augmentation de 7 % comparativement aux résultats de 2005-2006.

Il s'agit d'une réussite réelle pour nos municipalités et nos inspecteurs qui inspectent tous les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux chaque année et travaillent en étroite collaboration avec les municipalités pour atteindre l'objectif du ministère de 100 % fixé pour la conformité réglementaire partout dans la province.

Principales constatations des inspections des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2006- 2007

- Nous avons inspecté l'ensemble des 707 réseaux d'eau potable résidentiels municipaux de l'Ontario.
- Nous avons accordé un indice d'inspection de plus de 90 % dans 92 % des inspections.
- Nous avons délivré 23 arrêtés à 20 réseaux d'eau potable résidentiels municipaux afin de corriger un élément non conforme ou pour prévenir un risque potentiel pour la santé.
- Nous avons pris 44 arrêtés contre 41 réseaux d'eau potable résidentiels toutes saisons non municipaux et réseaux desservant des établissements désignés.
- Nous avons délivré 3 arrêtés à 3 réseaux d'eau potable qui relèvent d'une régie locale des services publics.

Les laboratoires autorisés

Je suis ravi d'annoncer que les résultats des inspections indiquent que les laboratoires autorisés de l'Ontario se sont conformés à 100 % aux exigences sanitaires. Nos laboratoires d'analyse de l'eau potable sont autorisés par mon ministère à analyser des échantillons d'eau potable. Ils analysent attentivement des échantillons d'eau potable pour déterminer la présence de contaminants et comparent leurs résultats avec les normes provinciales de concentrations maximales de contaminants acceptables. Mon ministère inspecte chaque laboratoire autorisé au moins deux fois par année et la moitié de nos inspections sont effectuées à l'improviste.

Pour plus de renseignements sur le programme d'inspection de mon ministère, veuillez consulter le rapport annuel de l'inspecteur en chef de l'eau potable 2006-2007 : **www.ontario.ca/drinkingwater.**

Principales constatations des inspections de laboratoires d'analyse d'eau potable autorisés en 2006-2007

- Les 57 laboratoires autorisés ont tous été inspectés à au moins deux reprises en 2006-2007.
- 57 de ces inspections ont eu lieu sans préavis.
- 10 inspections ont été effectuées à la suite de plaintes du public ou de préoccupations soulevées par le personnel du ministère.
- 5 arrêtés ont été délivrés et ces derniers ont tous été réglés avec succès en quelques jours.



APPLICATION DES RÈGLEMENTS

La Direction des enquêtes et de l'application des lois de mon ministère enquête sur les présumées violations aux lois de protection de l'environnement. Je m'attends à ce que le personnel soit juste et impartial. Je m'attends également à ce qu'il suive les étapes nécessaires pour s'assurer que la population et les entreprises qui mettent en danger la salubrité de notre eau potable soient tenues responsables de leurs actes.

Le principe « pollueur-payeur »

Le message de mon gouvernement est clair; aucun déversement industriel dans le sol et l'eau ne sera toléré. L'Ontario a commencé à infliger les pénalités administratives les plus sévères au Canada aux industries qui déversent des polluants dans notre eau. Il s'agit de pénalités financières visant à décourager le piètre rendement environnemental; c'est le principe « pollueur-payeur ». Ces pénalités encouragent également les entreprises à déployer plus d'efforts pour prévenir les déversements et prévoient des mesures incitatives supplémentaires pour nettoyer rapidement en cas de déversement. La loi comprend également des règles plus sévères pour la protection contre les déversements et les exigences de signalement.

Amendes sévères pour avoir mis en danger l'eau potable de l'Ontario en 2006-2007*

- 22 condamnations ont été prononcées contre 24 réseaux d'eau potable résidentiels municipaux, pour un total de 154 000 $ en amendes.
- 2 condamnations ont été prononcées contre 2 réseaux d'eau potable résidentiels toutes saisons non municipaux, pour un total de 8 000 $ en amendes.
- 2 condamnations ont été prononcées contre 2 réseaux d'eau potable desservant des établissements désignés, pour un total de 9 000 $ en amendes.
- 2 condamnations ont été prononcées contre un laboratoire autorisé, pour un total de 54 000 $ en amendes.
- Une condamnation a été prononcée contre un réseau d'eau potable résidentiel municipal et un laboratoire autorisé, pour un total de 28 000 $ en amendes.
- Une condamnation a été prononcée contre un lave-auto privé pour avoir déversé du détergent dans un réseau de distribution d'eau potable, pour un total de 75 000 $ en amendes.

*Le nombre des condamnations ne comprend pas les réseaux d'eau potable dont la supervision sera transférée au ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

MISE EN ŒUVRE D'INITIATIVES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE SENSIBILISATION ET ACCÈS DU PUBLIC À L'INFORMATION

Toute la population de l'Ontario a un rôle à jouer dans la protection de l'eau potable. C'est pour cette raison que j'ai insisté, partout dans ce rapport, sur l'importance des nombreux partenariats que nous avons établis pour protéger notre eau potable.

Mon ministère offre à la collectivité réglementée un accès facile à des renseignements clairs sur leurs obligations. Je m'assure que vous puissiez être témoins de notre travail, notamment par l'intermédiaire de ce rapport, du portail Eau potable Ontario, du rapport annuel de l'inspecteur en chef de l'eau potable et des présentations lors de conférences et événements clés. Par exemple, au cours de la dernière année, mon ministère a tenu des séances d'information partout dans la province portant sur les analyses de la teneur en plomb afin de permettre aux propriétaires et aux exploitants municipaux et non municipaux d'être mieux renseignés sur l'importance de respecter les nouveaux règlements, de même que des séances visant à expliquer le nouveau Programme de délivrance de permis de réseaux municipaux d'eau potable aux propriétaires et exploitants de réseaux d'eau potable.

Eau potable Ontario, une passerelle vers l'information

Grâce au site Web Eau potable Ontario de mon ministère (**www.ontario.ca/drinkingwater**), créé il y a plus d'un an et récipiendaire du prix « Merit » dans la catégorie « mieux servir les citoyens de l'Ontario » de Showcase Ontario, les chercheurs en hydrologie, les propriétaires et exploitants de réseaux d'eau potable, les laboratoires, les propriétaires de puits privés, les étudiants, les enfants et le public peuvent se renseigner sur notre eau et sur les mesures que nous prenons pour la protéger.

Le site offre de l'information exhaustive sur la qualité de l'eau potable, les réseaux d'eau potable ainsi que les indices d'inspection des réseaux. Vous n'avez qu'à repérer votre municipalité sur la carte de la qualité de l'eau potable de l'Ontario afin de pouvoir consulter l'information se rapportant au réseau d'eau potable résidentiel municipal de votre région de même que les rapports annuels s'y rattachant. Le site comprend des liens réservés aux étudiants, y compris un lien qui permet aux enfants de visiter virtuellement une station de traitement d'eau potable.

Mon ministère prévoit continuer à rafraîchir ce site afin de pouvoir satisfaire vos besoins en matière de renseignements sur l'eau potable. Si vous avez des sujets d'intérêts dont vous désirez que nous traitions, veuillez communiquer avec nous : **drinking.water@ontario.ca.**

Sensibilisation sur les puits

Mon ministère continue d'éduquer les propriétaires de puits sur la construction et l'entretien adéquats des puits. Nous rejoignons plus de trois millions de citoyens en Ontario qui dépendent de puits privés pour l'approvisionnement en eau potable, grâce aux divers moyens d'information suivants :

- publications Éco-info sur notre site Web;
- trousses d'information à l'intention des propriétaires de puits que doivent remettre les entrepreneurs en construction de puits à leurs clients;
- renseignements préparés par mon ministère en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales que nous offrons gratuitement, à la collectivité agricole;
- programme Votre puits, dirigé par Green Communities Canada, afin de motiver les propriétaires de puits privés à entretenir leurs puits et à abandonner de façon appropriée les puits inutilisés. Depuis 2007, et pendant trois ans, mon ministère s'est engagé à leur consacrer 400 000 $ par année afin de les aider à fournir des solutions pratiques et des conseils par l'entremise d'ateliers, de forums communautaires, de visites, de brochures, de trousses, de feuilles d'information et de vidéos.

Pour de plus amples renseignements sur les puits, consultez la page 15 et le site Eau potable Ontario de mon ministère : **www.ontario.ca/drinkingwater.**

Éléments d'orientation sur la *Loi de 2006 sur l'eau saine*

Afin d'aider les municipalités à comprendre la *Loi de 2006 sur l'eau saine*, mon ministère a :



- distribué la brochure *The Clean Water Act – Promoting Municipal Awareness and Understanding* (en anglais seulement) aux municipalités à l'échelle de la province;
- offert des séances de formation aux municipalités en partenariat avec l'Association de directeurs généraux, secrétaires et trésoriers municipaux de l'Ontario.

Mon ministère a fait des progrès dans chacun des huit éléments du filet de sécurité de l'Ontario. Les initiatives que j'ai décrites pour sauvegarder l'eau potable de l'Ontario constituent un témoignage important du dévouement de nos partenaires dans les collectivités partout en Ontario et de nos intervenants au sein et à l'extérieur du gouvernement. Elles sont la preuve que le filet de sécurité de l'Ontario est efficace.



FOURNIR UNE EAU POTABLE DE **GRANDE QUALITÉ**

Les citoyens de l'Ontario peuvent avoir confiance en leur eau potable grâce à notre filet de sécurité exhaustif qui protège l'eau potable de la province, de la source au robinet.

NORMES SÉVÈRES

Dans son rapport de 2006-2007, notre inspecteur en chef de l'eau potable soulignait que 99,83 % des échantillons prélevés dans les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux de l'Ontario satisfaisaient aux normes de qualité sévères pour l'eau potable de l'Ontario. Les résultats des autres réseaux d'eau potable de la province étaient tout aussi impressionnants : 99,40 % des réseaux d'eau potable résidentiels toutes saisons non municipaux et 99,49 % des réseaux d'eau potable qui desservent des établissements désignés respectaient les normes de qualité de l'eau. Ces résultats sont le fruit de normes sévères, d'analyses fiables et d'inspections approfondies des installations d'eau potable.

Ouvrez le robinet

L'eau du robinet est un excellent choix pour :

VOTRE SANTÉ. L'eau est essentielle à la santé. Et rien n'étanche mieux la soif qu'un grand verre d'eau potable de grande qualité de l'Ontario. Elle est à votre portée, dans le robinet.

VOTRE ENVIRONNEMENT. Le transport de l'eau embouteillée sur de grandes distances est une source de pollution. Et moins de bouteilles de plastique signifie moins de déchets.

VOTRE PORTEFEUILLE. L'eau du robinet est bien moins coûteuse que l'eau embouteillée.

Dans le cadre de l'engagement de mon ministère de confirmer objectivement que notre eau est de grande qualité, mon gouvernement maintient en vigueur des normes en matière d'eau potable claires et strictes.

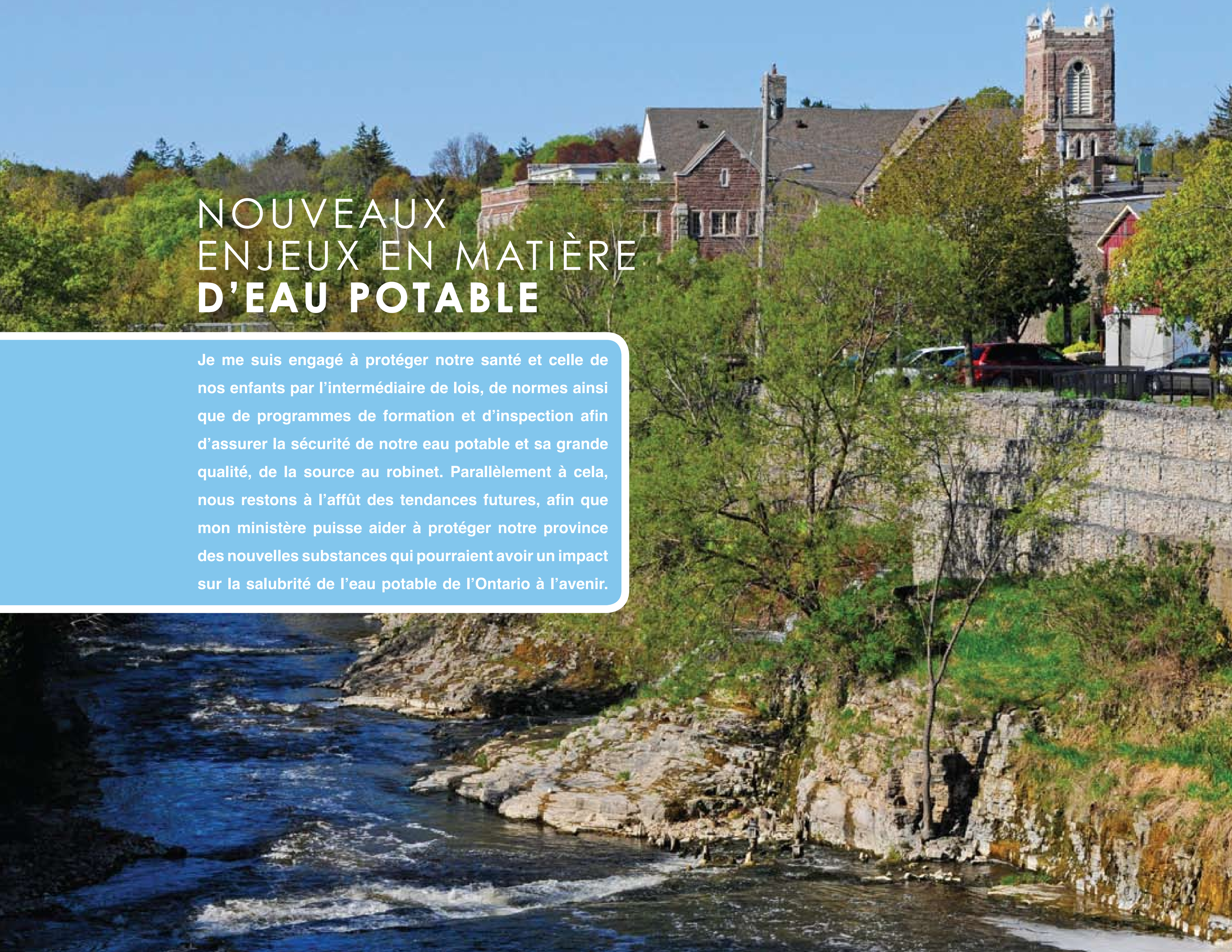
Le Conseil consultatif sur les normes de qualité et d'analyse de l'eau potable de l'Ontario (le Conseil consultatif) contribue à la mise en application de normes en matière d'eau potable pour l'Ontario. Les membres de ce conseil sont des experts issus du monde universitaire, de l'industrie et des gouvernements municipaux.

Mon ministère affiche les propositions pour définir de nouvelles normes ou pour modifier les normes actuelles dans notre Registre environnemental de la Charte des droits environnementaux. Pour obtenir des renseignements au sujet du Registre environnemental, consultez le site **www.ebr.gov.on.ca.**

Le Conseil consultatif me tient informé de nos normes et s'assure que mon ministère réagisse aux plus récentes recherches en adaptant nos normes en conséquence. Il me conseille également dans les domaines de la législation, des règlements et des enjeux. Grâce à ses conseils et à son soutien, mon ministère est en mesure de réévaluer les normes de l'Ontario tous les cinq ans en fonction des nouvelles connaissances scientifiques, ou dès que de nouvelles méthodes de traitement sont élaborées. L'an dernier, par exemple, mon gouvernement a demandé au Conseil consultatif d'examiner la norme actuelle relative à la teneur en tritium, une forme d'hydrogène radioactif qui peut se retrouver dans l'eau potable. Ce dernier a procédé à une consultation auprès du public et des intervenants et prépare son rapport.

Pour de plus amples renseignements sur le Conseil consultatif, veuillez consulter le site **www.odwac.gov.on.ca.**

Je suis ravi de constater que les municipalités continuent d'offrir une eau potable de grande qualité. Les partenariats fructueux que mon ministère a établis avec nos intervenants municipaux constituent une base importante pour l'avenir. Mon ministère continuera à collaborer avec nos municipalités afin de protéger notre eau potable en proposant des normes sévères et en effectuant des analyses fiables et des inspections approfondies des installations d'eau potable.



NOUVEAUX ENJEUX EN MATIÈRE **D'EAU POTABLE**

Je me suis engagé à protéger notre santé et celle de nos enfants par l'intermédiaire de lois, de normes ainsi que de programmes de formation et d'inspection afin d'assurer la sécurité de notre eau potable et sa grande qualité, de la source au robinet. Parallèlement à cela, nous restons à l'affût des tendances futures, afin que mon ministère puisse aider à protéger notre province des nouvelles substances qui pourraient avoir un impact sur la salubrité de l'eau potable de l'Ontario à l'avenir.

INITIATIVES DE RECHERCHE SUR LES AGENTS PATHOGÈNES

Mon ministère encourage les enquêtes et la recherche et il y contribue. Nous collaborons également étroitement avec d'autres collectivités publiques, organismes de recherche et collectivités scientifiques partout dans le monde afin de rester au fait de la meilleure pensée scientifique, des plus récentes découvertes dans le domaine de la recherche, des toutes dernières technologies et des plus récents progrès en matière de protection de l'eau. Nos familles et nos enfants méritent ce qu'il y a de mieux.

Mon ministère poursuit ses travaux d'enquête pour trouver des nouvelles technologies novatrices qui nous aideront à savoir plus rapidement et plus efficacement si notre eau potable est contaminée par la présence d'agents pathogènes et les risques qu'ils peuvent entraîner pour la santé humaine. Un agent pathogène est un organisme qui cause des maladies dans un autre organisme. Les agents pathogènes les plus communs dans l'eau potable sont des organismes si petits qu'il faut un microscope pour les observer.

Troisième atelier national sur les produits pharmaceutiques et de soins personnels dans l'environnement au Canada

En 2007, mon ministère, en collaboration avec des intervenants nationaux et provinciaux, a été l'hôte de cet important événement annuel. Les participants, principalement des experts internationaux et nationaux, ont été informés des recherches actuelles du Canada en matière de produits pharmaceutiques et de soins personnels dans l'environnement et de leur cadre de réglementation.

* Environnement Canada, Santé Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, Réseau canadien de l'eau, le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau.

On retrouve parmi les nouvelles technologies qu'examine actuellement mon ministère les suivantes :

- **Analyse rapide :** le laboratoire de mon ministère examine de nouvelles technologies d'analyse de l'eau afin de réduire le temps d'attente nécessaire pour obtenir les résultats et informer le public quant à la sécurité de leur eau potable.
- **Outils qui évaluent les risques pour la santé humaine :** nous évaluons actuellement l'utilisation d'une analyse quantitative des risques microbiologiques pour répondre aux questions clés. L'analyse quantitative des risques microbiologiques adopte une approche mathématique afin de produire des renseignements utiles. Elle peut nous aider, par exemple, à déterminer le risque pour la santé d'une exposition à des agents pathogènes lorsque les technologies pour le traitement de l'eau sont modifiées. Nous pouvons nous servir de cet outil pour découvrir l'effet sur notre santé d'un changement dans la qualité de nos sources d'eau ou la façon dont cette eau est distribuée dans les maisons et les lieux de travail de l'Ontario. Cet outil pourrait également nous aider à trouver les meilleures options de traitement de l'eau potable à l'avenir, afin qu'elle demeure toujours salubre.
- **Recherche sur les agents pathogènes dans les sources d'eau :** Mon gouvernement a participé au financement du Réseau canadien de l'eau, conjointement avec l'Alberta et le Nouveau-Brunswick, afin d'appuyer la recherche sur le dépistage et la mobilité des agents pathogènes dans l'eau souterraine utilisée comme source d'eau potable.

AUTRES INITIATIVES DE RECHERCHE

Mon ministère, conjointement avec plusieurs autres groupes d'origine canadienne et internationale, surveille le sort des substances chimiques qui pourraient se retrouver dans notre eau potable. Ces substances chimiques comprennent celles que nous produisons lorsque nous concevons certains produits ainsi que les nouvelles combinaisons et interactions de substances chimiques que nous connaissons déjà. Les produits pharmaceutiques et d'hygiène corporelle peuvent contenir des polluants chimiques susceptibles de s'infiltrer dans notre eau par l'entremise de nos fosses septiques, de nos stations de traitement des eaux usées et de certaines pratiques agricoles. Ceci comprend notamment les médicaments en vente libre, les antibiotiques, les parfums, les stéroïdes ainsi que les hormones naturelles et synthétiques.

Découvertes encourageantes

Mon ministère a étudié la possibilité que le traitement employé dans les stations de traitement réduise les concentrations de produits pharmaceutiques et d'autres nouveaux contaminants dans les sources d'eau non traitée. Pour nous aider à déterminer la concentration de ces produits chimiques dans notre eau potable, notre laboratoire a analysé les concentrations de ces composés dans les sources d'eau et dans l'eau potable de 17 stations de traitement des eaux de l'Ontario de septembre 2005 à décembre 2006. Les résultats préliminaires sont encourageants :

- les processus employés par les stations de traitement des eaux locales peuvent réduire les concentrations de produits pharmaceutiques et d'autres nouveaux contaminants dans l'eau potable;
- la quantité de produits pharmaceutiques et de nouveaux contaminants dans l'eau potable est très faible : on parle de nanogrammes par litre ou de parties par billion.

Études en cours

Mon ministère poursuit ses études et soutient la recherche sur les produits pharmaceutiques et d'autres nouveaux contaminants. Je compte bien vous informer, l'an prochain, de ce que nous aurons détecté, surveillé et traité.

Nous portons également attention aux concentrations de produits chimiques perfluorés (substances utilisées pour fabriquer des plastiques particuliers ainsi que des tissus et des tapis imperméables et résistants aux taches) présents dans nos sources d'eau, notre eau potable et les milieux aquatiques.

TECHNOLOGIES DE CALIBRE INTERNATIONAL POUR L'EAU POTABLE

Je suis ravi d'annoncer que les entreprises ontariennes élaborent des technologies de calibre international pour améliorer le dépistage d'agents pathogènes et de produits chimiques nocifs, et pour nous aider à les éliminer ou à en réduire l'entrée dans nos cours d'eau. Les industries environnementales ontariennes comptent désormais pour environ 40 % des revenus du secteur de l'industrie environnementale au Canada. Ces industries offrent une vaste gamme de produits et de services. Certaines entreprises ontariennes conçoivent des systèmes de traitement de l'eau potable. D'autres cherchent des moyens pour protéger nos sources d'eau. D'autres encore élaborent des technologies pour nous aider à économiser notre eau à la maison et au travail. Je vous encourage à découvrir ces entreprises en consultant l'Annuaire des entreprises de l'environnement de l'Ontario à l'adresse **www.envirodirectory.on.ca**.

Mon ministère continuera à solidifier notre filet de sécurité en établissant des partenariats en recherche avec des universités et le gouvernement fédéral afin d'en apprendre davantage au sujet des nouveaux agents pathogènes et polluants chimiques. Nous collaborerons étroitement pour évaluer les technologies de traitement qui élimineront ces substances nocives de notre eau de source et de notre eau potable.

Soutien apporté aux affaires environnementales à GLOBE 2008

Notre province compte de nombreuses entreprises innovatrices qui mettent au point des technologies créées en Ontario et qui sont de calibre international. Ces technologies assurent la salubrité de l'eau potable partout dans le monde. En mars 2008, c'est avec fierté que j'ai été à la tête d'une délégation de telles entreprises et organisations, représentant plus de 200 industries vertes de l'Ontario, lors de cette conférence internationale à Vancouver. Cette conférence a lieu tous les deux ans et réunit plus de 9 000 chefs d'entreprises et administrateurs de société provenant de l'ensemble du Canada et de partout au monde.

Innovation signée Ontario

Deux compagnies ontariennes ont créé des produits qui ont révolutionné les applications à grande échelle de filtration sur membrane et de désinfection par rayonnement ultraviolet de l'eau potable. Une autre compagnie ontarienne a élaboré des technologies pour protéger les sources d'eau contre les polluants nocifs. Ces technologies retirent l'huile et les dépôts de l'eau pluviale et empêchent les contaminants emmagasinés d'atteindre les cours d'eau naturels.



À droite : Un système à membrane d'ultrafiltration utilisé dans une station de traitement de l'eau.



FAITS SAILLANTS DU VASTE PROGRAMME DE L'EAU

Plusieurs des questions dont mon ministère tient compte afin de maintenir la salubrité de notre eau potable sont connexes à d'autres priorités importantes du gouvernement. Je collabore étroitement avec d'autres ministères, le gouvernement fédéral et les intervenants à l'échelle de la province afin de relever les défis du changement climatique, de protéger nos Grands Lacs, de nettoyer nos sources d'eau, d'investir dans l'infrastructure de l'eau potable, de réduire la quantité de produits chimiques toxiques dans notre eau potable et de protéger les familles ontariennes d'une exposition aux pesticides inutiles.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

À la lumière des réalités actuelles en matière de changement climatique, mon gouvernement a fait des progrès afin de protéger l'avenir des ressources en eau de l'Ontario, tant sur le plan de la quantité que de la qualité. Les scientifiques ont démontré que le climat terrestre change considérablement. La plupart des modèles de changement climatique prédisent toute une gamme d'incidences importantes qui pourraient menacer notre eau potable : des niveaux d'eau plus bas, un nombre croissant d'événements résultant de conditions météorologiques exceptionnelles, davantage de sécheresses, d'inondations et d'érosion.

Dans le cadre du plan d'action sur le changement climatique de l'Ontario du programme Ontario vert, le premier ministre Dalton McGuinty a défini des cibles ambitieuses, mais réalistes, afin de réduire les gaz à effet de serre sous la barre des niveaux relevés en 1990 – de 6 % d'ici 2014, de 15 % d'ici 2020 et de 80 % d'ici 2050. Le programme d'écologisation de l'Ontario pour créer des solutions contribuera, au fil du temps, à réduire les effets du changement climatique.

Notre gouvernement prend au sérieux l'atténuation des risques et nous avons également commencé à déployer des efforts pour permettre à l'Ontario de s'adapter aux effets du changement climatique. L'adaptation est la clé de la réussite pour un plan relatif au changement climatique.

Voici nos activités :

- j'ai mis sur pied le comité d'experts sur l'adaptation au changement climatique en décembre 2007 pour qu'il me fournisse des pensées innovatrices et des conseils pratiques relativement à des stratégies d'adaptation afin d'aborder les effets du changement climatique dans nos collectivités et dans nos écosystèmes;

- mon ministère a engagé 220 000 $ afin d'appuyer le Centre ontarien de ressources sur les impacts climatiques et l'adaptation;

- le premier ministre McGuinty a été l'hôte du premier sommet Planifier le présent – Sommet sur l'adaptation au changement climatique, qui a eu lieu le 31 mars et le 1er avril 2008 et a réuni des scientifiques de haut niveau, des experts techniques et des décideurs de partout au pays;

- mon ministère a négocié des engagements en matière d'adaptation au changement climatique dans le cadre de notre Accord Canada-Ontario 2007 concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs et nous avons fait pression afin d'inclure la question de l'adaptation au changement climatique dans les renouvellements futurs de l'Accord Canado-américain relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs;

- aux termes de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*, on propose que les comités de protection des sources soient tenus de présenter des rapports d'évaluation qui analysent l'historique des tendances climatiques y compris les précipitations et les situations d'étiage. Les menaces à la qualité de l'eau doivent également être relevées. Par l'intermédiaire du règlement sur le rapport d'évaluation récemment affiché, le Programme de protection des sources propose l'exigence d'un sommaire décrivant les incidences sur le rapport d'évaluation et ses conclusions à la suite de changements climatiques pour une zone de protection des sources au cours des prochaines 25 années. Il est proposé d'exiger aux comités de protection des sources de soumettre ce sommaire accompagné du rapport d'évaluation pour l'exercice 2009-2010.

Soutien des projets locaux

Je crois que la participation de la collectivité mène à de vraies actions et à des résultats concrets. C'est pour cette raison que nous avons investi dans le Fonds d'écologisation communautaire, un programme de 6,6 millions de dollars répartis sur quatre ans qui finance les projets locaux visant à réduire les émissions des gaz à effet de serre. En 2008, pour sa première année, le fonds versera 2,6 millions de dollars pour appuyer 24 projets locaux. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site **www.ontariovert.ca**.

PROTÉGER NOS GRANDS LACS

J'ai continué à consolider nos partenariats sur plusieurs fronts pour faire en sorte que nos Grands Lacs demeurent parmi les lacs les mieux protégés au monde. Il est impératif que nous fassions de notre mieux pour gérer ces ressources hydrologiques inestimables et d'importance critique.

Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs (ACO)

Mon ministère s'est joint à d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario et au gouvernement fédéral pour renégocier l'ACO et le mettre en œuvre. L'Accord de 2007, le septième depuis 1971, est entré en vigueur le 25 juin 2007. Il comprend deux nouveaux champs d'action qui :

- amélioreront notre compréhension scientifique des incidences possibles du changement climatique sur le bassin des Grands Lacs;
- sauvegarderont le bassin des Grands Lacs en tant que source d'eau potable. Les dispositions de l'Accord relatives à la protection des sources d'eau engagent les gouvernements de l'Ontario et du Canada à collaborer et à travailler avec les organisations ainsi qu'avec les citoyens habitant autour des lacs afin de les protéger en tant que source d'eau potable.

Loi de 2007 sur la sauvegarde et la durabilité des eaux de l'Ontario

Mon gouvernement œuvre déjà à la conservation et à la protection de nos précieuses eaux en interdisant les transferts d'eau hors des bassins des Grands Lacs, du fleuve Saint-Laurent, de la rivière Nelson et de la baie d'Hudson. Cela fait maintenant partie intégrante de la *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario*. Et à présent il existe une protection supplémentaire. Les nouveaux transferts d'eau du bassin versant d'un Grand lac à un autre, ou une augmentation de ces transferts, seront interdits, exception faite des cas qui font l'objet d'une réglementation sévère, une fois que la *Loi de 2007 sur la sauvegarde et la durabilité des eaux de l'Ontario* sera en vigueur.

Redevances pour l'utilisation de l'eau

Mon gouvernement protège la quantité de notre eau et non seulement sa qualité. Les grands consommateurs d'eau commerciaux et industriels, comme les fabricants de boissons et de béton prêt à l'emploi qui prélèvent l'eau des sources ontariennes pour l'incorporer à leurs produits, paieront une redevance réglementaire en fonction de leur consommation d'eau. Il s'agit d'un incitatif pour utiliser cette eau de manière plus efficace. Mon gouvernement se servira de cet argent pour couvrir notre part des coûts de gestion de nos ressources en eau, y compris celles des Grands Lacs.

NETTOYER NOS EAUX



Lac Simcoe

La qualité de l'eau de ce superbe lac d'eau douce, qui approvisionne en eau potable des milliers de personnes, s'est détériorée. Le phosphore, un produit chimique qui entre dans le lac par l'entremise des exploitations agricoles, des eaux d'orages et des stations de traitement des eaux usées, constitue le principal problème. Le phosphore est un nutriment pour les algues et lorsqu'il se retrouve en abondance, il entraîne de fortes proliférations d'algues qui obstruent la lumière du soleil. Lorsqu'elles meurent, elles accaparent l'oxygène et en privent les poissons qui en ont besoin pour vivre.

« Une nouvelle ère s'annonce pour le lac Simcoe. Cette loi est très favorable et nous serons heureux de collaborer avec le gouvernement pour renforcer autant que possible ce programme de protection. »

- Rick Smith,
Directeur exécutif, Environmental Defence

Je prends au sérieux la protection du lac Simcoe. Les partenariats et les stratégies, que nous développons actuellement pour protéger cette importante masse d'eau, établiront la norme d'excellence pour la création de collectivités durables qui préservent leur environnement :

- depuis le 1er avril 2008, des limites temporaires strictes sont en place relativement aux déversements de phosphore par les stations de traitement des eaux usées industrielles et municipales;
- le comité consultatif scientifique du lac Simcoe a été mis sur pied pour donner des conseils au sujet de la loi proposée et des éléments du plan de protection, afin de s'assurer que notre stratégie repose sur les meilleures données scientifiques disponibles;
- le comité consultatif des intervenants du lac Simcoe a été mis sur pied pour offrir des conseils quant aux meilleurs moyens d'améliorer le futur du lac Simcoe à long terme.
- un document de travail a été affiché dans le Registre environnemental et le 17 juin 2008, j'ai déposé un projet de loi pour exiger que la province mette en place un plan de protection qui définirait les priorités, les cibles et les mesures pour protéger et restaurer la santé écologique du bassin versant du lac Simcoe. La loi permettrait le recours à des outils réglementaires et non réglementaires afin d'atteindre les objectifs du plan;
- les travaux sont en cours pour la préparation d'une proposition de plan de protection pour le lac Simcoe.

Récif Randle

Mon gouvernement s'est engagé à améliorer l'habitat du poisson, la santé du port et la qualité de l'eau du récif Randle. Cette région du havre Hamilton est le deuxième site le plus contaminé en son genre au Canada. Sa pollution a commencé au cours des années 1800 alors que les industries déversaient leurs résidus de goudron de houille et des métaux lourds dans l'eau. La contribution financière de mon gouvernement au nettoyage atteint 30 millions de dollars alors que le gouvernement fédéral et les municipalités paieront les deux autres tiers du coût total de cette opération.

INVESTISSEMENT DANS L'INFRASTRUCTURE DE L'EAU POTABLE

Mon gouvernement s'est engagé à réparer et à mettre à niveau notre infrastructure afin qu'elle puisse assurer un ravitaillement fiable et continu en eau potable. Il s'agit d'un grand défi. La plupart des tuyaux et des autres équipements qui transportent l'eau – y compris notre eau potable – ont été construits au début ou vers le milieu du 20e siècle. Certains datent d'aussi loin que la fin du 19e siècle. Mon gouvernement a notamment beaucoup investi dans le renouvellement des réseaux d'eau et d'eaux usées municipaux.

En mars 2008, le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure (l'ancien ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique) a versé 55,1 millions de dollars dans le cadre de l'Initiative d'investissement dans l'infrastructure municipale du gouvernement de l'Ontario (IIIM) pour 29 projets relatifs à l'eau. L'IIIM est un programme de subventions non renouvelables qui aide les municipalités à offrir une infrastructure locale sûre et fiable. En août 2007, le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure a mis en œuvre un programme de 40 millions de dollars pour les petits réseaux d'eau. Ce programme contribuera aux coûts d'exploitation et d'immobilisation liés aux opérations des réseaux potables exploités par les petites municipalités et les régies locales des services publics. Au début 2008, la mise en œuvre du Programme ontarien d'aide aux petits réseaux de distribution d'eau de 8 millions de dollars est le premier volet du programme réparti sur cinq ans.

De mai 2007 à juillet 2008, le gouvernement a engagé 57,8 millions de dollars en prêts abordables à faible taux d'intérêt dans le cadre du Programme de prêts de l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique pour aider 14 municipalités à réaliser leurs priorités en matière d'infrastructure de l'eau potable.

RÉDUIRE LES QUANTITÉS DE PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES

Le budget de mars 2008 de mon gouvernement comprenait 41 millions de dollars sur une période de quatre ans afin d'appuyer des propositions de lois et de stratégies sévères destinées à protéger les Ontariennes et les Ontariens des produits chimiques toxiques présents dans l'eau, l'air, le sol et les produits de consommation. Mon ministère intervient et établit des partenariats pour protéger notre eau potable sur plusieurs fronts :

- nous consultons Action cancer Ontario et l'Ontario Medical Association afin qu'ils nous aident à définir, à cibler et à réduire le nombre d'agents cancérigènes libérés dans l'environnement;
- nous travaillons avec d'autres ministères pour découvrir de nouvelles technologies qui aideront les industries à réduire leur utilisation de produits chimiques toxiques;
- nous avons constitué un comité d'experts médicaux et scientifiques qui nous conseillera au sujet des toxines auxquelles nous devrions nous attaquer. Une des principales priorités du comité est le bisphénol-A, un produit chimique contenu dans certains biberons en plastique pour bébé.
- nous prévoyons déposer un nouveau projet de loi sur la réduction des substances toxiques afin de réduire la pollution ainsi que d'informer et de protéger les Ontariennes et les Ontariens contre les produits chimiques toxiques.

PREMIÈRES NATIONS

Je crois qu'il y a encore beaucoup à faire afin que l'eau potable dans les réserves des Premières nations bénéficie de la même protection que dans les autres collectivités de l'Ontario. Mon ministère s'est engagé à travailler avec les collectivités des Premières nations, en réaction à leur demande, et leur a offert du soutien dans plusieurs domaines reliés à l'eau potable. Par exemple, nous leur avons donné des conseils techniques lors des évaluations techniques des réseaux d'eau potable de leurs réserves.

Mon ministère offre des présentations sur le système réglementaire de l'Ontario lors de symposiums parrainés par les Premières nations. Il encourage les exploitants des Premières nations à obtenir leur agrément par l'entremise du programme de l'Ontario. Le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau a le mandat d'offrir de la formation aux exploitants des réseaux d'eau potable des collectivités des Premières nations.

J'ai également pour priorité de rencontrer les Premières nations et de les aider à comprendre la *Loi de 2006 sur l'eau saine*. Lorsque les réserves se trouvent dans les zones pour la planification de la protection des sources, les Premières nations sont invitées à participer au comité en tant que membres.

Elles peuvent aussi entamer un processus grâce auquel le réseau d'eau potable qui les dessert est inclus dans le processus de planification de la zone de protection des sources.

LOI DE 2008 SUR L'INTERDICTION DES PESTICIDES UTILISÉS À DES FINS ESTHÉTIQUES

Mon ministère a agi pour aider à protéger les familles de l'Ontario contre l'usage de pesticides à des fins esthétiques. De tels pesticides constituent une menace potentielle pour nos rivières et nos lacs. En outre, il existe des solutions de rechange écologiques pour l'entretien de la pelouse et du jardin. Plusieurs municipalités ont déjà fait preuve d'initiative en matière de protection de nos ressources hydrologiques et de notre santé en interdisant ou en limitant l'utilisation de pesticides à des fins esthétiques. Afin d'étendre cette protection à toutes les familles de la province, peu importe leur lieu de résidence, la *Loi de 2008 sur l'interdiction des pesticides utilisés à des fins esthétiques* interdit la vente et l'utilisation de pesticides à des fins esthétiques ou non essentielles. Mon ministère a entamé des consultations sur les détails de cette interdiction.

Je sais que le vaste programme de l'eau de l'Ontario est ambitieux. Je suis fier de nos réalisations jusqu'à présent. Je continuerai de travailler avec mon ministère et nos partenaires pour protéger l'eau potable de l'Ontario, au nom de la population de la province.

Des choix éclairés qui vous font économiser



Vous pouvez faire toute une différence dans la protection de l'environnement. Pour préserver l'eau et faire en sorte qu'elle demeure salubre :

Économisez l'eau

- Installez des toilettes à faible débit.
- Assurez-vous de remplir le lave-vaisselle à pleine capacité avant de le mettre en marche.
- Utilisez des pommes de douche et des robinets hydro-économes.
- Mettez une couche de paillis, d'écorces ou de sphaigne autour de vos arbres et vos plantes. Cela réduit l'évaporation d'eau du sol et il ne sera pas nécessaire d'arroser aussi souvent.

Préservez la salubrité de l'eau

- Apportez vos médicaments périmés dans un site d'élimination des déchets dangereux. Ne les jetez pas dans les toilettes, car ils pourraient se retrouver dans nos lacs et rivières qui sont nos sources d'eau potable.
- Ne jetez jamais de peinture ou d'huile dans les égouts pluviaux de la rue, car ces derniers alimentent directement nos sources d'eau potable.

Pour plus de renseignements sur l'économie de l'eau et les choix intelligents, visitez le site **www.ene.gov.on.ca/fr/myenvironment/index.php** Les enfants peuvent consulter le site écoZone : **www.ene.gov.on.ca/fr/ecozone**.



PROCHAINES ÉTAPES

Dans le cadre de notre processus de création de partenariats, d'amélioration continue et de vigilance constante, mon gouvernement a créé un nouveau plan en matière de direction environnementale en Ontario. Je suis très fier de cette réalisation.

Je reconnais également qu'il reste encore beaucoup de travail à faire. Au cours de la prochaine année, ainsi que des années à venir, nous nous appuierons sur notre progrès.

Alors que nous nous retrouvons à l'étape importante de la mise en œuvre de *la Loi de 2006 sur l'eau saine*, je rencontrerai les experts et travaillerai en étroite collaboration avec nos intervenants pour s'assurer que les collectivités de l'Ontario détiennent le pouvoir nécessaire pour protéger leurs sources d'eau potable municipales.

La protection et l'entretien du lac Simcoe est également une priorité de notre gouvernement. Si le projet de loi 99 sur la protection du lac Simcoe est adopté, il établira le cadre de travail pour préparer une stratégie exhaustive et de longue haleine qui sera bénéfique pour tous. Comme j'ai personnellement assisté à des ateliers et des forums d'informations publics dans le cadre des consultations pour le document de travail du lac Simcoe, j'ai également l'intention de travailler en étroite collaboration avec les comités pour s'assurer que nous avons en place le meilleur plan possible pour protéger les eaux, l'écosystème et la beauté de ce bassin versant.

L'adaptation au changement climatique est un autre défi qui fera partie des intérêts de notre société et qui aura une incidence sur notre économie pendant de nombreuses années à venir. Je me suis engagé à incorporer la notion d'adaptation dans les ententes et règlements principaux en matière de protection des eaux. Pour cette raison, en consultation avec les intervenants en matière de changement climatique, nous préparerons des objectifs de conservation et d'utilisation efficace de l'eau ainsi qu'un programme cohérent avec notre engagement aux termes de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Mon ministère examine également nos politiques provinciales en matière d'eaux pluviales en tenant compte du changement climatique et nous poursuivons l'application de politiques existantes comme la *Loi de 2005 sur la ceinture de verdure* qui protège une zone agricole sensible sur le plan écologique et les cours d'eau qui s'y trouvent.

De plus, nous poursuivrons nos investissements dans le transport en commun, nous mettrons des politiques en œuvre favorisant les vérifications énergétiques à domicile et les améliorations du rendement énergétique, nous collaborerons avec les municipalités afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et nous appuierons la recherche et l'innovation liées aux nouvelles technologies.

Nous nous assurerons que la population de l'Ontario puisse continuer à compter sur de l'eau de grande qualité provenant de leurs robinets. Nous sommes enthousiastes à l'idée de poursuivre notre collaboration avec les propriétaires et les exploitants de réseaux d'eau potable résidentiels municipaux. Nous clarifierons les nouveaux règlements afin qu'ils soient prêts à respecter les nouvelles exigences relatives à l'obtention d'un permis d'exploitation pour leurs réseaux et à intégrer la gestion de la qualité à leurs activités au moment où les permis seront progressivement mis en application, de 2009 à 2012.

De plus, nous avons affiché en avril 2008 dans le Registre environnemental des modifications aux règlements nécessaires au transfert de la supervision des petits réseaux d'eau potable au ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a également affiché des propositions pour l'ébauche des règlements relatifs aux petits réseaux d'eau potable aux termes de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*. Une fois que la *Loi de 2007 sur l'amélioration du système de santé* et ces règlements sont en application et que le transfert du programme est en vigueur, les inspecteurs en santé publique débuteront leur évaluation en fonction des risques au sein des petits réseaux d'eau potable de l'Ontario.



L'honorable John Gerretsen, ministre de l'Environnement, en compagnie d'employés du ministère.

Je considère les partenariats essentiels pour aider mon ministère à sauvegarder l'eau potable de l'Ontario. Le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure dirige l'application d'une stratégie à long terme afin que les municipalités possèdent les ressources financières et organisationnelles nécessaires pour offrir de l'eau potable de grande qualité et abordable ainsi que des services de traitement des eaux usées. En 2008, le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure prévoit mettre en œuvre la deuxième phase du programme d'aide financière de 40 millions de dollars pour les petits réseaux d'eau potable, annoncé en août 2007.

D'égale importance, nous avons pris des mesures, au nom des prochaines générations d'Ontariens et d'Ontariennes, pour réduire l'exposition aux produits chimiques. La population de l'Ontario partage mon opinion sur le fait que l'utilisation de pesticides à des fins esthétiques présente un risque inutile pour nos familles et l'environnement. La loi, qui appuie l'interdiction de la vente et de l'usage de pesticides à des fins esthétiques fera en sorte que les règlements de l'Ontario en matière de pesticides se retrouveront parmi les plus sévères en Amérique du Nord.

Ce document en tant que tel est une preuve tangible de ma conviction que les rapports destinés au public est un élément important du filet de sécurité de l'eau potable de l'Ontario. Cela démontre que le gouvernement de l'Ontario prend très au sérieux la protection de l'eau potable et ses partenariats avec la population de l'Ontario.



À ce jour, nous comptons parmi les meilleures collectivités publiques nord-américaines lorsqu'il est question de protéger notre eau potable. Nous avons l'intention de maintenir notre position afin que la population de l'Ontario puisse toujours avoir confiance en la sécurité et la grande qualité de leur eau potable, de la source au robinet.

J'aimerais connaître vos réflexions sur l'eau potable de l'Ontario et sur les renseignements contenus dans ce rapport. N'hésitez pas à m'écrire à l'adresse suivante : drinking.water@ontario.ca.

GLOSSAIRE

Approvisionnement en eau brute : Désigne l'eau en dehors d'un réseau d'eau potable qui est une source d'eau pour ce réseau (voir source d'eau).

Arrêté d'agent provincial : Arrêté pris par un agent provincial du ministère de l'Environnement contre toute personne qui enfreint une loi administrée par ce ministère. Un agent provincial peut aussi prendre un arrêté préventif en vertu de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable* s'il l'estime nécessaire aux fins de la Loi.

Bassin versant : Région délimitée par des lignes de crêtes et dont toutes les eaux convergent vers un même cours d'eau ou une masse d'eau.

Charte des droits environnementaux de 1993 : Une loi de l'Ontario qui prévoit certains droits découlant de la loi et des procédures officielles pour la participation du public à la prise de décisions environnementales.

Commissaire à l'environnement de l'Ontario : Un fonctionnaire de l'Assemblée législative de l'Ontario responsable de surveiller la conformité du gouvernement avec la Charte des droits environnementaux de 1993.

Contaminant : Solide, liquide, gaz, odeur, chaleur, son, vibration, rayonnement ou combinaison de ces facteurs résultant directement ou indirectement des activités humaines et qui cause ou peut causer des effets préjudiciables.

Désinfection aux ultraviolets : Méthode de désinfection non chimique communément utilisée en appliquant un rayonnement ultraviolet à l'eau. Les rayons ultraviolets peuvent détruire les bactéries, les parasites enkystés et la plupart des virus présents dans l'eau exempte de grosses particules, de turbidité et de couleur.

Détournement d'eau : Le fait de modifier l'écoulement d'une partie d'un cours d'eau pour envoyer l'eau vers un lieu où on pourra l'exploiter (par exemple, jusqu'à un site qui convient à la construction d'une station de traitement de l'eau).

Eau de surface : Eau située en surface (ce qui exclut les aquifères), comme celle des lacs, des étangs, des rivières, des ruisseaux, des criques et des marais.

Eau souterraine : Réserve d'eau douce située sous la surface du sol, habituellement dans des aquifères qui alimentent les puits et les sources.

Filtration sur membrane : Processus dans lequel des membranes semi-perméables laissent passer l'eau tout en arrêtant les solides en suspension, même de taille submicronique.

Goudron de houille : Mélange liquide visqueux de composés d'hydrocarbures qui est un sous-produit de l'exploitation du coke (un produit solide du charbon avec un contenu élevé de carbone pur, utilisé comme carburant pour la fusion de minerai) obtenu par distillation destructive du charbon dans les fours à coke. Même si certains onguents médicinaux contiennent de faibles quantités de goudron de houille pour le traitement de troubles cutanés, certaines de ces composantes sont des substances cancérogènes connues.

GLOSSAIRE

Mesure corrective : Série de mesures qu'il est obligatoire de prendre à la suite d'un résultat d'analyse insatisfaisant, en application des annexes 17 et 18 du Règlement de l'Ontario 170/03 ou de l'annexe 5 du Règlement de l'Ontario 252/05 ou selon ce qu'ordonne le médecin-hygiéniste local ou l'inspecteur de l'eau potable, afin de protéger la santé humaine.

Métaux lourds : Terme générique utilisé pour décrire plus d'une douzaine d'éléments métalliques. Certains métaux lourds, comme le zinc, le cuivre et le fer sont des éléments essentiels de notre alimentation à de faibles concentrations, même s'ils peuvent être dangereux à fortes doses. D'autres, comme le plomb et le mercure, n'ont aucun avantage connu et peuvent avoir des effets nocifs pour la santé et sur l'environnement même à des concentrations très faibles. Les principales sources de pollution environnementale causées par les métaux lourds proviennent de la fusion des minerais métalliques et de l'industrie galvano-plastique.

Normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario : Normes fixées par le Règlement de l'Ontario 169/03 sur les normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario, pris en application de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*, à l'égard des paramètres chimiques, microbiologiques et radiologiques dont on sait ou dont on soupçonne qu'ils ont des effets préjudiciables sur la santé humaine lorsqu'ils sont présents à des concentrations supérieures à certaines valeurs, et qui, dans ces cas, nécessitent des mesures correctives.

Office de protection de la nature : Organisme local chargé de la gestion d'un bassin versant, qui administre des services et des programmes pour protéger et gérer l'eau et les autres ressources naturelles, en partenariat avec les pouvoirs publics, les propriétaires fonciers et divers organismes. (**www.conservation-ontario.on.ca**; site Web en anglais uniquement)

Organisme : Forme de vie particulière qui comprend les bactéries, les protozoaires, les champignons, les virus et les algues.

Permis d'aménagement de station de production d'eau potable : Permis pour établir ou modifier un réseau d'eau potable municipal résidentiel (il remplacera le certificat d'autorisation).

Permis de prélèvement d'eau : Toute personne qui puise plus de 50 000 litres d'eau par jour dans une source d'eau est tenue d'obtenir un permis délivré par le directeur, ministère de l'Environnement, aux termes de la *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario*, à moins de satisfaire aux critères d'exemption permis pour certains prélèvements.

Plan d'exploitation : Document basé sur les exigences des Normes de gestion de la qualité de l'eau potable. Le plan décrira le système de gestion de la qualité du propriétaire et de l'organisme d'exploitation.

Plan financier : Plan que doit préparer un réseau d'eau potable résidentiel municipal aux termes du Règlement de l'Ontario 453/07 sur les plans financiers afin d'obtenir un permis municipal d'eau potable.

GLOSSAIRE

Protection des sources d'eau : Ensemble des mesures prises pour prévenir la pollution des sources d'eau potable, notamment les nappes souterraines, les lacs, les rivières et les cours d'eau. La protection des sources d'eau implique la préparation et la mise en œuvre d'un plan de protection qui encadre la gestion des utilisations des terres et la lutte contre les contaminants potentiels.

Protozoaires : Groupe très diversifié d'organismes unicellulaires comptant quelques 50 000 espèces, dont la plupart peuvent se mouvoir par eux-mêmes. Une eau potable qui contient certains types de protozoaires peut avoir des effets préjudiciables sur la santé.

Qualité de l'eau : Caractéristiques chimiques, physiques et biologiques de l'eau que l'on mesure pour déterminer si l'eau convient à une utilisation donnée, par exemple pour savoir si elle est potable.

Rapport d'évaluation : Rapport que les municipalités et les offices de protection de la nature doivent préparer en collaboration avec des comités locaux, aux termes de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*. Le rapport détermine et évalue les menaces pesant sur les sources d'eau qui alimentent les réseaux d'eau potable locaux.

Réseaux d'eau potable résidentiels municipaux : Réseaux appartenant à des municipalités et alimentant des ensembles de six résidences privées ou plus, ainsi que les réseaux établis par contrat avec une municipalité pour approvisionner en eau potable six résidences privées ou plus.

Réseaux d'eau potable résidentiels toutes saisons non municipaux : Réseaux d'eau potable non municipaux qui desservent un grand ensemble résidentiel de six résidences privées ou plus, un parc de maisons mobiles ou un terrain de camping doté de 6 branchements d'eau ou plus.

Réseaux desservant des établissements désignés : Réseaux qui desservent des établissements désignés comme les écoles (primaires et publiques), les universités, les collèges, les établissements de services à l'enfance et à la jeunesse (y compris les garderies), les établissements de soins de santé, les centres de vacances pour enfants, de même que les établissements de prestations de services (y compris certains foyers d'accueil).

Résultat d'analyse insatisfaisant : Désigne la situation qui se produit quand un réseau d'eau potable municipal ou privé reçoit du laboratoire un rapport d'analyse insatisfaisant. Peut donner lieu à un processus de notification et de mesures correctives.

Source d'eau : Cours d'eau, lac ou aquifère souterrain d'où l'on tire l'eau servant à alimenter en eau brute des réseaux d'eau potable (voir approvisionnement en eau brute).

NOTES

NOTES



Pour de plus amples renseignements :

Direction de la gestion des programmes de qualité de l'eau potable
Ministère de l'Environnement de l'Ontario
2, avenue St. Clair Ouest, 19e étage, Toronto (Ontario) M4V 1L5
drinking.water@ontario.ca

This publication is also available in English.

ISSN 1913-326X

ISBN 978 -1-4249-7247-0

PIBS# 6714f

Protéger notre environnement.

